

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL090-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190930-DEL090-19-DE
Date de télétransmission : 15/10/2019
Date de réception préfecture : 15/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 septembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 30 septembre 2019)
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 septembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 30 septembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSEY Andy
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. PERRIER Yves

MONSIEUR JEAN-PAUL GABBERO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Convention, contrat et adhésion au service « Aides Financières d'Action Sociale » (AFAS) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le service AFAS de la CAF permet à ses partenaires en fonction de leurs habilitations dans un cadre sécurisé :

- de consulter et/ou de déclarer diverses données pour le traitement de leur dossier ;
- de justifier les contrôles de cohérence automatisés afin de sécuriser les données ;
- de consulter des tableaux de bord de données statistiques sur la gestion de leurs équipements comparées à des moyennes locales et nationales ;

- de favoriser une meilleure connaissance de l'offre proposée aux familles ;
- de permettre un financement mieux adapté et plus réactif ;
- d'alléger les informations demandées pour le calcul de l'aide servie ;
- de limiter les sollicitations de la CAF auprès des partenaires en simplifiant les démarches ;
- de limiter les sollicitations auprès de la CAF en restituant les données pertinentes liées aux missions du partenariat.

Le service AFAS a été étendu en 2019 aux déclarations relatives aux services périscolaires.

Il convient donc pour déclarer nos données d'activités et percevoir les prestations de signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec la CAF et tous les documents s'y rapportant et de donner délégation à Christine Picca, conseillère municipale déléguée à l'éducation, pour toute signature (convention, contrat...).

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 septembre 2019.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.